



Office National de Sécurité Sanitaire  
des Produits Alimentaires



المكتب الوطني للسلامة الصحية  
للمنتجات الغذائية



## Le dispositif de la sécurité sanitaire des produits alimentaires au Maroc



2<sup>ème</sup> Conférence Nationale sur la Santé  
Marrakech, 02 juillet 2013

Ahmed Bentouhami

## Parmi les objectifs tracés par le Plan Maroc Vert :



- Améliorer la qualité des produits agricoles;
- Garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire;
- Améliorer la compétitivité des produits agricoles et agro-alimentaires;
- Consolider la confiance du consommateur dans la fiabilité du système d'inspection et de contrôle des produits alimentaires.

**Des lieux de  
production et à  
l'importation**



**Aux Lieux de  
distribution,  
consommateur  
et à l'Exportation**



## LOI n°25-08

### PORTANT CREATION DE L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

*Publié au BO N°5714 du 5 mars 2009*

**ETABLISSEMENT PLACE SOUS LA TUTELLE DU MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE,  
DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE;**

***EXERCE, POUR LE COMPTE DE L'ETAT, LES ATTRIBUTIONS RELATIVES A LA PROTECTION  
DE LA SANTE DU CONSOMMATEUR ET A LA PRESERVATION DE LA SANTE DES ANIMAUX  
ET DES VEGETAUX.***

- Assurer la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national et aux frontières;
- Assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux
- Homologuer et contrôler les intrants agricoles (semences pesticides, engrais) et enregistrer les médicaments vétérinaires;
- Appliquer les législations et réglementations relatives à la police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire, aux frontières



De l'exploitation

Au consommateur

**EXPLOITATION**

- Contrôle des conditions de production;
- Surveillance et contrôle des maladies;
- Contrôle des intrants (semences, pesticides, médicaments vétérinaires) et des additifs alimentaires.

**TRANSFORMATION -TRAITEMENT**

- Autorisation et agrément sanitaire;
- Contrôle des procédés;
- Contrôle des conditions de transformation, de traitement, d'entreposage et de transport .

**COMMERCIALISATION**

- Contrôle des conditions de mise sur le marché;
- Contrôle de conformité de présentation et étiquetage;
- Contrôle de la restauration collective.

## **Loi n°28-07 (loi SSA)**

*relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires  
inspiré du règlement CE 178/2002 « food law »*

### **Objectifs**

- ▶ **Établit les principes généraux de sécurité sanitaire des produits alimentaires;**
- ▶ **Détermine les conditions dans lesquelles les produits alimentaires et les aliments pour animaux doivent être élaborés, produits et commercialisés pour être qualifiés de produit sûr;**
- ▶ **Prévoit les prescriptions générales visant à ne permettre la mise sur le marché que des produits sûrs;**
- ▶ **Indique les règles obligatoires d'information du consommateur, via l'étiquetage des produits alimentaires et des aliments pour animaux et la détermination des documents d'accompagnement**

**Production**

**Transformation**

**distribution**

**Commercialisation**

**Importation**

**Exportation**

# DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ONSSA

Service de la Communication

Cellule de la Coopération

Service Contrôle de Gestion et d'audit

Service de l'Assurance qualité

Division de la Réglementation et de la Normalisation

## Direction des Services Vétérinaires

Div. de la Santé Animale

Div. Vétérinaire de l'Hygiène Alimentaire

Div. De la Pharmacie et des Intrants Vétérinaires

## Direction des Contrôles et de la protection des Végétaux

Div. De la Protection des Végétaux

Div. Des Contrôles des Produits végétaux et d'origine végétale

Div. Du Contrôle des Semences et Plants

## Direction Administrative et financière

Div. Des Ressources Humaines et support

Div. Financière

Div. Des Systèmes d'Information

Niveau central

Niveau régional

Niveau provincial

DIRECTIONS RÉGIONALES

SERVICES PROVINCIAUX





Catégorie	Total
Ingénieurs	289
Médecins vétérinaires	315
Administrateurs	69
Agents d'appui et de maitrise	1406
<b>Total</b>	<b>2079</b>





## **OUTILS DE DECISION ET DE CONTRÔLE**

- **Conseil d'Administration**
- **Comité exécutif**
- **Comité de veille sanitaire**

## **OUTILS JURIDIQUES**

- 37 Lois;
- 280 textes d'application (Décrets et Arrêtés ministériels);

## **OUTILS D'INTERVENTION**

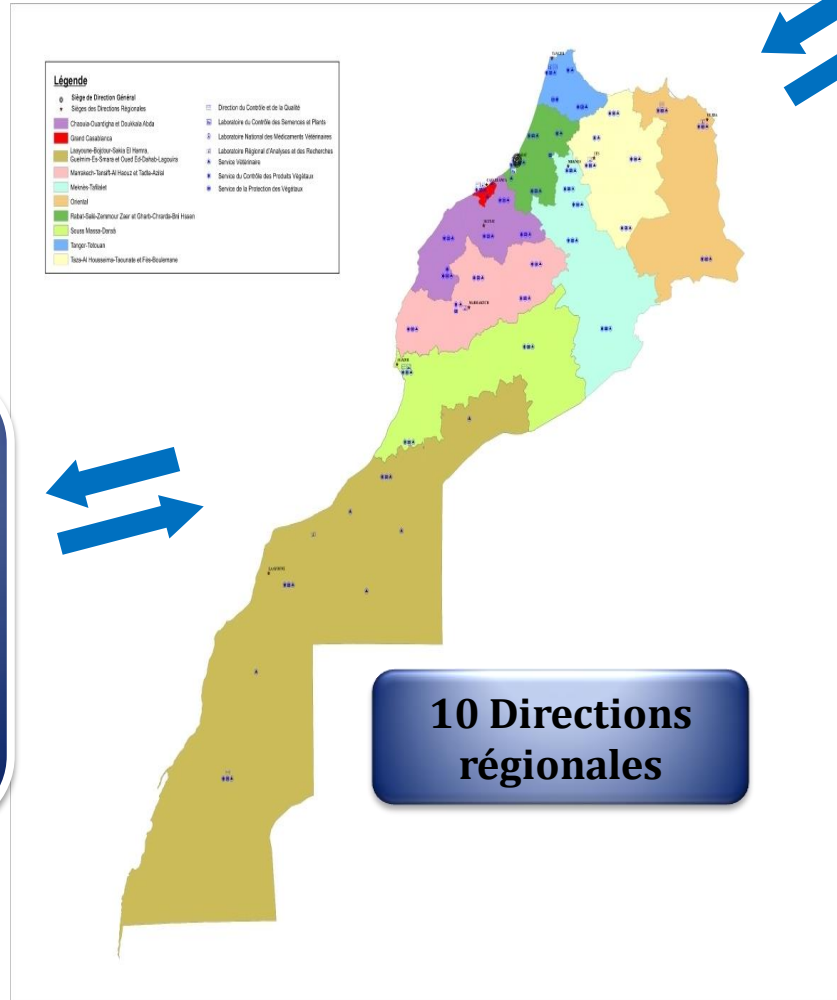
- 3 Directions Centrales;
- 10 Directions Régionales;
- 5 DCQ aux postes frontières;
- Services provinciaux et leurs brigades mobiles.

## **OUTILS D'INVESTIGATIONS**

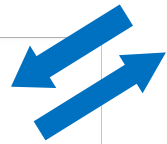
- 3 Laboratoires nationaux;
- 14 Laboratoires Régionaux.



Coordination Nationale,  
Politique de Contrôle  
Stratégies - Programmes  
Législation  
Réglementation  
Coord.Internationale



10 Directions  
régionales



Laboratoires Régionaux  
Analyses –  
Evaluation du risque



Services Provinciaux  
Inspection- Exécution



DCQ  
(Directions du Contrôle  
Qualité aux postes  
frontières  
Police sanitaire  
Veille

- **Codex Alimentarius**
- **Convention Internationale de la Protection des Végétaux(CIPV)**
- **Organisation Mondiale de la Santé Animale(OIE)**
- **Accord Sanitaire et Phytosanitaire(SPS de l'OMC)**
- **Union Internationale de la Protection des Obtentions Végétales(UPOV)**
- **OCDE**
- **Organisation pour la Protection des Végétaux pour le proche Orient (NEPPO)**

# Reconnaissance internationale

## du Système national de contrôle sanitaire et de la certification à l'export

- **Commission Européenne**
- **Office Fédéral Russe pour la Surveillance vétérinaire et Phytosanitaire**
- **APHIS (Animal and Plant Health Inspection Service) - USA**
- **Reconnaissance du système national dans le cadre des ALE**
- **Reconnaissance mutuelle dans le cadre de conventions bilatérales**



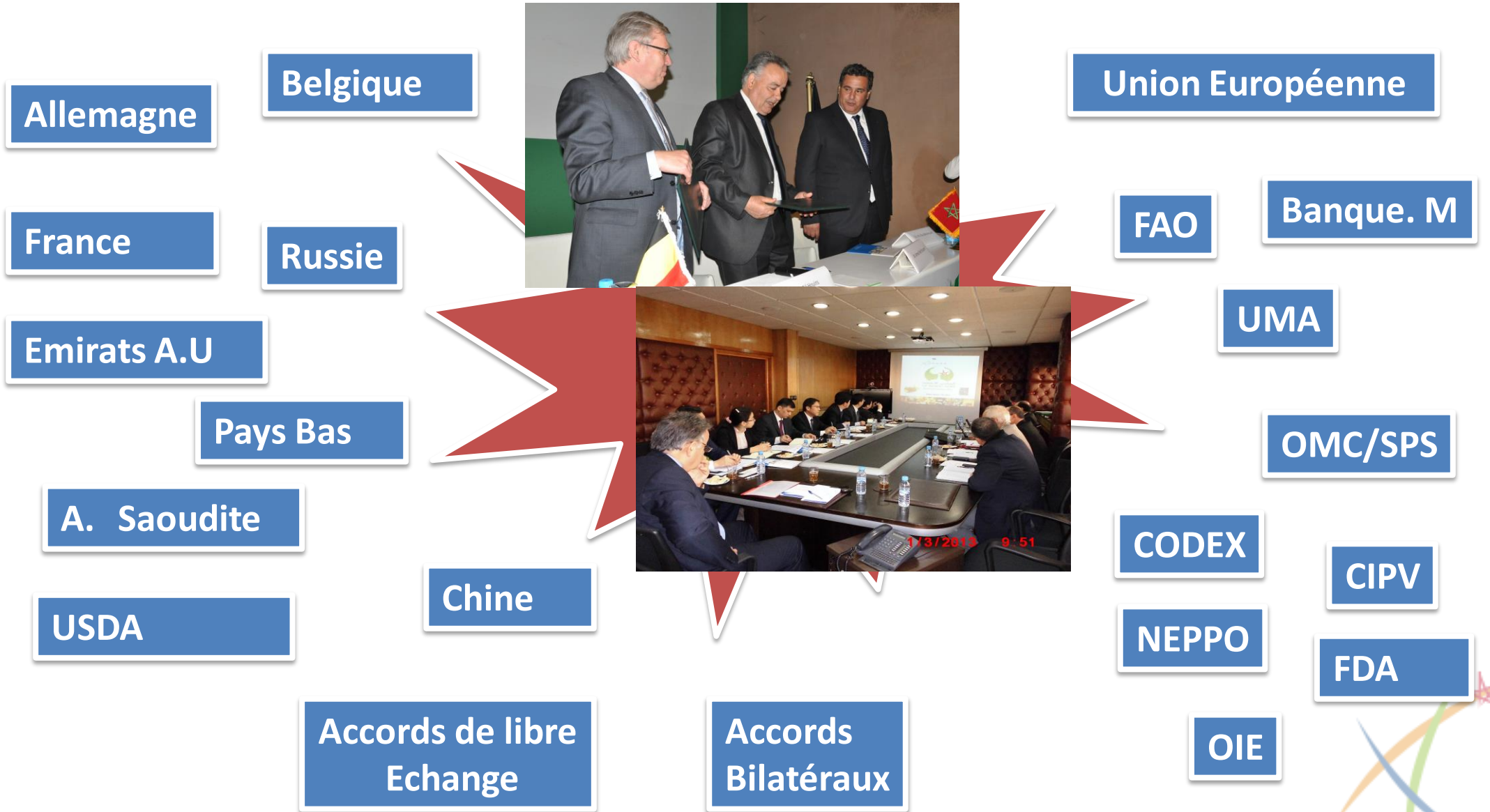


## Audits Continus

- ❑ **Audit interne de tous les services d'inspection en vue de l'accréditation , selon la norme internationale ISO 17020**
  
- ❑ **Visites d'audits régulières par des experts:**
  - **Commission Européenne**
  - **APHIS**
  - **FDA**
  - **Office Fédéral Russe pour la Surveillance Vétérinaire et Phytosanitaire**



# Rayonnement international de l'Office



# Bilan du contrôle de l'année 2012



<b>Contrôle des produits végétaux et d'origine végétale</b>	
<b>Au niveau local</b>	<b>3.038.701 T</b>
<b>A l'importation</b>	<b>3.421.846 T</b>
<b>Contrôle phytosanitaire à l'exportation</b>	<b>1.396.317 T</b>
<b>Certificats phytosanitaires à l'exportation</b>	<b>31.571 cert</b>
<b>Production de semences</b>	<b>165.000 T</b>
<b>Contrôle des produits animaux et d'origine animale</b>	
<b>-Au niveau national (viandes et produits de la pêche)</b>	<b>772.826 T</b>
<b>-A l'importation</b>	<b>624.689 T</b>
<b>-A l'exportation</b>	<b>749.411 T</b>
<b>-Contrôle des aliments pour animaux à l'importation</b>	<b>3.730.584 T</b>
<b>Nombre d'établissements agréés (produits animaux et d'origine animale)</b>	<b>1025</b>
<b>Contrôle animaux :</b>	
<b>-Au niveau national</b>	<b>16.688.477 têtes</b>
<b>-A l'importation (poussins)</b>	<b>5.265.646 unités</b>
<b>-A l'importation (bovins)</b>	<b>19.927têtes</b>
<b>-A l'exportation (vollailes, chevaux)</b>	<b>101.668 têtes</b>



## *Finalisation d'un Business-Plan basé sur les axes suivants :*

- **Accélération de l'octroi des agréments et autorisations des établissements** du secteur des produits alimentaires , en étroite concertation avec les professionnels;
- **Transfert de certaines missions de l'ONSSA au secteur privé** : Prélèvement et Transport des échantillons; Inspection des viandes; Identification du cheptel; Essais pour homologation des pesticides; etc. . **Le but** est d'alléger les charges de l'ONSSA pour faire face au manque de RH et pour une plus grande responsabilisation des professionnels;
- **Mise en place d'un contrôle plus souple basé sur l'analyse du risque** (système d'information, auto contrôle, assurance qualité, audit, BPH, ..) ;
- **Révision du système de contrôle à l'import/export** pour plus de souplesse , mais plus de garantie pour le consommateur ;
- **Décentralisation des décisions au niveau des régions** (autorisations, agréments, ...) et mise en place d'un système rigoureux de traçabilité, d'audit, etc;
- **Création de collèges de concertation** avec les différents opérateurs et partenaires .





